L'ECHO MUNICIPAL



Août 1999

Sommaire

Le mot de Monsieur le Maire	p. 1	La Maison de Retraite	p. 31 à 35
Les Conseils municipaux	p. 2 à 17	La Vie des Associations	p. 36 à 39
Comptes rendus des commissions	p. 18 à 24	Page santé	p. 40
Rapport sur l'eau	p. 25 à 28	Page pratique	p. 41 et 42
Un mot d'histoire	p. 29	Infos jeunes	p. 43
L'Ecole	p. 30	Informations générales	p. 44 à 46

Rédaction, diffusion... Mairie des Ormes-sur-Voulzie, 77134. (Tél: 01 64 01 77 73).

La maison des associations.



LE MOT DU MAIRE

C'est le dernier « mot » que j'ai l'honneur d'écrire pour le 20ème siècle sur « L'Echo Municipal » des Ormes-sur-Voulzie.

L'an 2000 approche à grands pas, ce sera pour notre municipalité de concevoir une idée originale qui doit marquer cet événement. Vous trouverez un exemple page 44.

Encore quelques changements pour notre journal, nous avons souhaité vous présenter l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux, en effet, les simplifications les rendent parfois incompréhensibles sortis du contexte.

Nous avons toujours du retard pour la sortie de notre Bulletin, retard dû le plus souvent par le manque de sérieux de certains qui apportent leurs rédactions hors délais.

J'aurai beaucoup à écrire sur des propos ou « ragots », pas toujours aimables concernant notamment la discothèque, la résidence (le lotissement), la responsabilité des parents qui autorisent les enfants à utiliser des pétards même dans les boîtes aux lettres, le ramassage des encombrants, mon avis et rappel du mois de juillet a parfois été volontairement mal compris. Peu importe, j'assume mes responsabilités et compte tenu de la période estivale, je m'abstiendrai de polémiquer.

Une pensée respectueuse pour celles et ceux qui nous ont quitté en ce début d'année et notamment Monsieur Pierre COGNOT qui nous manque beaucoup.

Pour terminer une citation de Chateaubriand sur le siècle : « Je me suis rencontré entre deux siècles, comme au confluent de deux fleuves ; j'ai plongé dans les eaux troublées, m'éloignant à regret du vieux rivage où je suis né, nageant avec espérance vers une rive inconnue. »

Je ne retiendrai que l'espérance de ce futur 21ème siècle, en reconnaissant que rien n'est facile, même avec le courage et de la persévérance.

Bonne fin de vacances ou bonne rentrée. Le Maire, Gilles VITU



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 1999

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 février 1999, s'est réuni à la Mairie le 26 février 1999 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents: Messieurs et Mesdames MAURY M., VERNET Ph., MAURY J., SZKUDLAREK J.C., MAGNEN P., CORGERON F., FRANCOIS P., BOISSY Cl., LEROY M., BACQUET D., LASSEAUX P.

Etaient absents: Monsieur COGNOT, excusé, représenté par Monsieur VITU Gilles.

Monsieur MARIN, excusé, représenté par Monsieur SZKUDLAREK J.Cl.

Monsieur KLAINE Dominique,

Secrétaire: Monsieur MAGNEN Pascal.

Compte-rendu:

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Démission d'un Adjoint :

Monsieur le Maire annonce la démission officielle de Monsieur COGNOT en tant qu'adjoint délégué aux finances pour raison de santé. Il est précisé que Monsieur COGNOT conserve ses fonctions de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Sous-Préfet acceptant cette démission. Il précise, en conséquence qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un adjoint.

Monsieur SZKUDLAREK signale que cette élection n'était pas inscrite en clair à l'ordre du jour de la réunion du Conseil. Monsieur BACQUET abonde dans ce sens. Monsieur le Maire rappelle que la démission d'un adjoint était inscrite à l'ordre du jour et que la question avait été prévue, en réunion intercommission. Tous les conseillers ayant été informés, il décide de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de Monsieur COGNOT Pierre, démissionnaire.

Election d'un adjoint au Maire:

Considérant la démission de Monsieur COGNOT, adjoint-délégué aux finances,

Le Conseil après en avoir délibéré procède à l'élection d'un adjoint afin de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire demande aux candidats éventuels de se présenter. Madame BOISSY Claudy manifeste sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

1er tour: 12 VOTANTS

02 ABSTENTIONS

Mme BOISSY: 08

Blancs: 02 Nuls: 02 Suffrages exprimés : 08

Majorité absolue : 05

Madame BOISSY Claudy est déclarée élue.

Convention C.S.B.:

A la suite d'une réunion provoquée par la Mairie de Bray-sur-Seine, en projet de convention prévoyant la contribution des communes au fonctionnement du C.S.B., est présenté au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil procède au vote :

14 VOTANTS

00: OUI

14: NON

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à ce projet.

Convention S.P.A.:

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier de la S.P.A. qui précise le désengagement du Conseil Général vis à vis du service assuré par cette association.

Un projet de convention entre la Commune et la S.P.A. est présenté pour la somme de 0,80 F HT par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 1 contre de souscrire à cette convention et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Demandes de subventions :

Prévention Routière:

Considérant la demande présentée par la Prévention routière, association reconnue d'utilité publique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder par 11 voix contre 3, une subvention de 500,00 F à cette association.

A.D.M.R. Gouaix et ses environs :

Considérant la demande présentée par cette association de bénévoles,

Considérant qu'elle est créatrice de petits emplois,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, d'accorder par 13 voix contre 1, une subvention de 500, 00 F à l'Association locale ADMR GOUAIX et ses environs.

Le Conseil ne donne pas suite aux demandes suivantes :

- APEM, Ecole de musique Provins.
- SEGPA, Collège Jules Verne Provins.
- Oeuvre des Pupilles de l'Ecole publique de Seine-et-Marne.
- Secours Populaire Français.
- La Ligue contre le Cancer.
- Sclérose en plaques.
- Orphelins d'Auteuil.
- Jeunesse au plein air.
- Nangis Natation.
- Handisport 77.

Informations générales communales :

- ♦ Le Conseil ne souhaite pas être associé à l'étude du POS de Jutigny, ni à la révision du POS d'Everly.
- ♦ Il est donné lecture de la réponse négative de la commune de Mouy pour la révision du POS des Ormes.
- ♦ Problème de sécurité à l'Eglise. Ces travaux pourront bénéficier d'une subvention de 50 % soit 44 429 F. L'église sera rouverte en fin de semaine prochaine. Le Maire note avec satisfaction les travaux bien menés au niveau des entreprises et l'intervention rapide et efficace des services du patrimoine du Conseil Général.
- ♦ Les règlements intérieurs des salles municipales restent à voir prochainement.
- ♦ Monsieur le Maire présente les excuses de la municipalité pour le retard de la sortie de l'Echo Municipal.

Erratum : Le recensement de la population se déroulera du 08 MARS au 03 AVRIL 1999 (et non au 30 avril).

Deux agents recenseurs : Madame GLAB, côté Moulin d'Ocle.

Madame PIONNIER, côté Couture.

Il est rappelé que cette opération présente un caractère obligatoire.

♦ Travaux : Monsieur VERNET présente les projets 1999 et les réalisations 1998.

Le dépôt de corps durs fermé à ce jour est à remettre en état.

Monsieur VITU souhaite un accord de principe pour négocier l'acquisition des deux terrains privés afin de gérer l'ensemble.

♦ Monsieur le Maire rappelle le fascicule de la Sté Lyonnaise des eaux distribué dans chaque foyer. Un courrier a été expédié à cette société au sujet du prix de l'eau qui serait fixé par le Conseil Municipal.

Il est donné lecture de la réponse de la Société Lyonnaise confirmant ces affirmations. Monsieur le Maire précise qu'il donnera suite à cette lettre.

- ♦ Le projet voirie « Grande rue de Couture » semble un peu long à réaliser, cependant le dossier suit son cours et la subvention devra être de 45 % au lieu de 30 %.
- ♦ L'organisme « J'aime le bois » présente une pétition pour soutenir l'utilisation du peuplier et du pin à la place du plastique pour la fabrication de divers emballages. Monsieur le Maire invite toutes les personnes qui le souhaitent à signer cette pétition.
- ♦ Le projet de budget 1999 sera présenté à la Commission des finances élargie le jeudi 04 mars 1999 à 19 heures.

♦ Environnement:

- Quelques peupliers ont été coupés près de la propriété de Mr VIVET à la demande de la compagnie d'assurance.
 - Pays Bassée Montois, la cotisation est fixée à 13,25 F par habitant.
- La position de la Mairie en ce qui concerne les coupes de bois aux particuliers sera revisée prochainement.

♦ Fêtes:

Un comité d'organisation des fêtes a été créé. Monsieur MAURY Jacqui donne la liste des participants.

Bureau élu : Président : Xavier GIRARD

Vice-Président : Alain SANCHEZ
Secrétaire : Yannick MAURY
Secrétaire-Adjoint : Eliane BACQUET
Trésorier : Eric MAGNEN

Trésorier-Adjoint : Pascal LEROY

♦ Ouestion de Monsieur SZKUDLAREK :

Réouverture de la discothèque. Un avis défavorable a été transmis à la Sous-Préfecture. Aucune réponse n'est parvenue à ce jour. Les futurs gérants ont été reçus en Mairie. Une visite de sécurité devra obligatoirement avoir lieu.

- ♦ Route de Saint-Sauveur : Un devis a été demandé : réfection jusqu'au pavillon appartenant à la Société SAVOIE-REFRACTAIRES : 200 000 F
- Sentier de la Messe : Devis de réfection : 100 000 F
- ♦ C.D. 412 : Projet de réfection avec rétrécissement mis en oeuvre par le département. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé un giratoire au carrefour de la route d'Everly.
- ♦ Remerciements pour le repas et les colis.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 05.

SEANCE DU 26 MARS 1999

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 1999, s'est réuni à la Mairie le 26 mars 1999 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents: Messieurs et Mesdames MAURY M., VERNET Ph., MAURY J., SZKUDLAREK J.C., MAGNEN P., CORGERON F., FRANCOIS P., BOISSY CI., LEROY M., BACQUET D., LASSEAUX P.

Etaient absents: Monsieur MARIN, excusé,

Monsieur KLAINE Dominique,

Secrétaire: Madame FRANCOIS Patricia.

Compte-rendu:

Monsieur SZKUDLAREK lit la déclaration suivante :

« Le résumé de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 1999, ne reflète pas la réalité des débats qui ont eu lieu lors de cette séance, au sujet de l'ordre de jour.

J'estime que l'information donnée aux habitants de la Commune, par ce compte-rendu, est tronquée.

Pour cette raison, je ne validerai pas celui-ci par ma signature. »

Monsieur BACQUET ne signe pas le compte rendu.

Question de Monsieur LEROY concernant la CD 412.

Budget 1999:

Monsieur le Maire présente le projet de budget étudié par la commission des finances.

Après délibération, débat sur l'emploi et sur la voirie, le conseil vote à bulletin secret et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le budget qui s'équilibre ainsi :

Investissement

2 926 452

Fonctionnement

4 695 053 (dont autofinancement : 1 774 616 F)

ensemble

7 621 505

Votants: 12

OUI: 11

NON:0

Blanc: 1

Les taux des 4 taxes sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation

: 4.19 %

Taxe foncière bâti

: 10,40 %

Taxe foncière non bâti

: 25.34 %

Taxe professionnelle

: 5,79 %

Madame BOISSY communique les chiffres des taxes d'habitation des communes du département. La Commune des Ormes se situe très nettement parmi les moins élevées.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des 4 taxes, nécessaire à l'équilibre du budget augmente de 2,33 %.

Budget 99 EAU:

Le Maire propose le budget primitif 1999 de l'eau.

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité le budget qui s'équilibre ainsi :

Investissement

: 51 751

Fonctionnement

: 87 964 (dont autofinancement 48 441 F)

Ensemble

139 715

Budget 99 ASSAINISSEMENT:

Le Maire propose le budget primitif 1999 de l'assainissement.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité le budget qui s'équilibre ainsi :

Investissement

: 33 946

Fonctionnement

: 83 820

Ensemble 127 766

Subvention au C.C.A.S.:

Le Conseil municipal vote une subvention de 10 000 F au C.C.A.S. des Ormes-sur-Voulzie. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget.

Imputation en investissement:

Considérant le coût et la durée de vie des équipements ci-après, le Conseil Municipal décide leur inscription en section d'investissement :

- * Matériel informatique (ordinateur, écran, scanner, imprimante...) (compte 2183 opération non individualisée): 26 000 F
- * Robinets thermostatiques et survitrage : (Fonds ECOLE) (2313 opération non individualisée): 30 000 F
 - * Téléphone (2312 opération non individualisée) : 20 000 F
 - * Plaques de rues (compte 2315 opération non individualisée) : 20 000 F

Fonds Départemental ECOLE:

Vu le besoin d'isolation thermique et de régulation du chauffage dans les locaux scolaires et logement de fonction,

Considérant les devis de EGPR pour 21 708 F TTC (18 000 F H.T.) et Bernard SIMON pour 7 080,54 F TTC (5 871,10 F H.T.),

Le Conseil demande l'aide du Fonds départemental ECOLE afin de réaliser ces travaux.

Balayage des caniveaux:

Monsieur le Maire présente les modifications prévues au contrat de balayage passé avec S.B.A.

Le Conseil approuve le nouveau contrat à l'unanimité. (copie du contrat annexé à la présente délibération).

S.I.C.T.E.U.C.E.O.:

Considérant la vacance de poste due au décès de Monsieur COGNOT.

Le Conseil après en avoir délibéré désigne à l'unanimité les délégués suivants au S.I.C.T.E.U.C.E.O. :

Titulaire: Madame BOISSY Claudy Suppléant: Monsieur MAGNEN Pascal Suppléant: Monsieur MAURY Jacqui.

Pays Bassée-Montois:

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, compte tenu de l'achèvement de l'ébaroration du SDAU Bassée Montois sollicite la dissolution du SIEP Bassée-Montois.

Prend acte du fait que le suivi de l'application du SDAU Bassée Montois est assuré par le Pays Bassée Montois, comme précisé lors de la constitution de cette structure.

Projet de chemins de randonnée : En attendant plus d'informations, le Conseil ne prend pas de décisions.

Monsieur MAGNEN n'est pas d'accord, il craint pour l'avenir de la chasse.

Informations générales communales :

- ♦ E.D.F.: rénovation de la ligne « Eglantier Les Ormes ».
- ♦ Syndicat Voulzie : Travaux de 2001 à 2003 enquête publique.
- ♦ Monsieur MAURY Maurice expose le projet, le dossier est à consulter en Mairie.
- ♦ Inscription au concours « Villes et Villages fleuris ».
- ♦ Monsieur le Maire informe le Conseil du coût de l'aide sociale pour le département : 163,4 millions de francs.
- ♦ Voirie: le contrat triennal se fera sur 2 ans avec une subvention de 45 %.
- ♦ SICTOM: pour les 81 communes adhérentes, l'augmentation moyenne est de 5,99 % (commune des Ormes: 5,32 %).
- Débat sur les déchetteries.
- Ramassage de printemps : une quarantaine de sacs.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.

SEANCE DU 21 MAI 1999

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 mai 1999, s'est réuni à la Mairie le 21 mai 1999 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs et Mesdames MAURY M., VERNET Ph., MAURY J., SZKUDLAREK J.C., MAGNEN P., CORGERON F., FRANCOIS P., BOISSY Cl., LEROY M., BACQUET D., LASSEAUX P.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur MARIN, excusé, représenté par Mr SZKUDLAREK; Monsieur KLAINE Dominique.

Secrétaire: Monsieur VERNET Philippe

Compte-rendu:

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Compte de gestion - Compte administratif M 14 - 1998 :

Le Conseil vote le compte de gestion présenté par Mr LEGER, Receveur municipal et sous la présidence de Monsieur MAURY Maurice, le compte administratif présenté par Monsieur VITU Gilles, Maire, les deux comptes identiques faisant apparaître un excédent à reporter de 1 416 612, 63 F. Il affecte le résultat d'exploitation ainsi :

- exécution du virement à la section d'investissement 605 678,64 (soit déficit d'investissement 140 835,30 et restes à réaliser 464 843,34).

- excédent reporté 1 416 612,63

12 VOTANTS

11 OUI

1 BLANC

Budget supplémentaire M 14 - 1999 :

Le Conseil vote le budget supplémentaire qui s'équilibre ainsi :

- Fonctionnement

- 59 000

Investissement

605 680

13 VOTANTS

12 OUI

1 BLANC

Compte de gestion - Compte administratif M 49 - Assainissement 1998 :

Le Conseil vote le compte de gestion présenté par Mr LEGER, Receveur municipal et sous la présidence de Monsieur MAURY Maurice le compte administratif présenté par Monsieur VITU Gilles, Maire, les deux comptes identiques faisant apparaître un excédent à reporter de 109 057.38 F (Fonctionnement 76 428.48 et Investissement 32 628,90)

Il affecte le résultat d'exploitation ainsi :

- excédent reporté 76 428,48

12 VOTANTS

11 OUI

1 BLANC

Budget supplémentaire M 49 - Assainissement 1999 :

Le Conseil vote le budget supplémentaire qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement 76 428 Investissement 32 628

13 VOTANTS 12 OUI 1 BLANC

Compte de gestion - compte administratif M 49 - Eau 1998 :

Le Conseil vote le compte de gestion présenté par Mr LEGER, Receveur Municipal et sous la présidence de Monsieur MAURY Maurice, le compte administratif présenté par Monsieur VITU Gilles, Maire, les deux comptes identiques faisant apparaître un excédent à reporter de 116 724,80

Il affecte le résultat d'exploitation ainsi :

Exécution du virement à la section d'investissement : 47 298,91

Excédent reporté 116 724,80

12 VOTANTS 11 OUI 1 BLANC

Budget supplémentaire M 49 - Eau - 1999 :

Le Conseil vote le budget supplémentaire qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement 116 724 Investissement 47 299

13 VOTANTS 12 OUI 1 BLANC

Concours DDE - Grande rue de Couture :

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 48-1530 du 29 septembre 1948 et n° 55-985 du 26 juillet 1955,

La Commune de Les Ormes-sur-Voulzie sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision de Bray-sur-Seine pour assurer la mission :

Etude et direction des travaux nécessaires à la réalisation concernant :

l'Aménagement de Voirie et la création de trottoirs Grande rue de Couture.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

Pour ce qui concerne l'aménagement sécurité, la variante 1 est retenue à l'unanimité.

Syndicat d'électrification rural, Eclairage public :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le syndicat intercommunal d'électrification rurale de Bray-sur-Seine assure gratuitement pour le compte de la commune, les prestations de maintenance du réseau d'éclairage public, par une visite en Octobre et deux passages en Décembre et Février. Le matériel remplacé est à la charge de la commune.

Dans le cadre du renouvellement du marché de maintenance, le syndicat reconduit les périodes d'intervention et l'application du bordereau des prix. Monsieur le Maire précise que le matériel renouvelé reste à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir une visite des ouvrages en Octobre et deux passages en Décembre et Février.
 - d'appliquer le bordereau des prix issu de la consultation syndicale.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps plein en remplacement de l'emploi à temps non complet:

Monsieur VITU expose qu'il serait nécessaire de s'assurer les services de Madame LEROY Annie à temps complet en vue des tâches d'entretien nouvelles qu'il souhaite lui confier.

Le Conseil municipal considérant l'accord du titulaire de l'emploi, après en avoir délibéré, décide de transformer l'emploi actuel d'agent d'entretien 26 heures hebdomadaires en emploi d'agent d'entretien à temps complet.

La présente délibération deviendra exécutoire après avis préalable obligatoire du comité technique paritaire auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

13 VOTANTS

11 OUI

Il s'en suit un débat sur le nettoyage et plus généralement le règlement de la salle polyvalente.

Indemnité du Maire:

Monsieur le Maire expose que par délibération du 03 juillet 1995, l'indemnité du Maire était fixée à 14,4 % de l'indice 1015 et les indemnités des 4 adjoints à 40 % de l'indemnité du Maire. Les textes réglementaires autorisant un taux de 17 % pour l'indemnité du Maire, à sa demande, le conseil fixe à compter du 01 juillet 1999 l'indemnité du Maire à 17 % de l'indice 1015, et les indemnités des 4 adjoints à 34 % de l'indemnité du Maire. 2 NON

13 VOTANTS

11 OUI

Subvention exceptionnelle C.O.F.:

Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 20 000 F au Comité d'Organisation des Fêtes (C.O.F.) des Ormes-sur-Voulzie.

La somme nécessaire est inscrite à l'article 65748 du budget primitif 1999. Votée à l'unanimité.

Subvention A.D.I.L.:

Le Conseil vote à A.D.I.L. (Logement 77) une subvention de 370,00 F pour 1999.

13 VOTANTS

12 OUI

1 BLANC

Demande de subventions :

Médecins du Monde: 13 VOTANTS

12 NON

1 OUI

Provins Etape : 13 VOTANTS

12 NON

1 OUI

C.S.B. :

Monsieur le Maire présente la demande du Club sportif Braytois visant à obtenir une subvention, il porte à la connaissance du Conseil, le compte rendu de la réunion du 18 mars 1999. Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis défavorable par 12 VOIX contre 1.

Informations générales communales :

♦ Le bruit court que la ligne S.N.C.F. pourrait être vendue. Monsieur SZKUDLAREK affirme qu'il n'en est pas question actuellement. Modification de classement des passages à niveau.

♦ Changement de nom d'une rue :

Considérant les problèmes posés par les deux « Grandes Rues » au niveau des similitudes d'adresses.

Le Conseil décide à l'unanimité de changer le nom de la Grande rue qui est dorénavant baptisée « Rue du Moulin d'Ocle ».

- ♦ A l'étude, changement de nom de la Maison de Retraite « Résidence des Ormes ».
- ♦ Le rapport sur l'eau et l'assainissement est consultable en Mairie.
- Un problème sur le réseau d'assainissement Route d'Everly, va présenter un caractère d'urgence (tuyauteries « détériorées »). Une étude est engagée. Une possibilité de subventionnement à 60 % est envisagée.

♦ Elections du 13 juin 1999 (8 heures - 22 heures)

8 h - 13 h: Mme BOISSY Claudy

Mr LEROY Michel

Mr LASSEAUX Pierre

Mr SZKUDLAREK J. CI

Mme FRANCOIS Patricia

13 h - 22 h: Mr VITU Gilles

Mr MAGNEN Pascal

Mr MAURY Maurice

Mr CORGERON Fabien

Mr MAURY Jacqui

- ♦ La classe de CM1 / CM2 part en classe-péniche du 27 mai au 05 juin.
- ♦ S.I.C.T.O.M. : De nombreux problèmes ont été rencontrés lors du ramassage des encombrants. Considérant le manque de civisme, le ramassage ne sera plus effectué par les employés communaux.
- Remerciements de la prévention routière pour la subvention.
- ♦ Fête de l'école le 19 juin 1999 à 15 heures. Des dictionnaires de langue seront offerts aux élèves admis en 6ème.
- ♦ Ouverture de la discothèque : La visite de sécurité a été suivie d'un avis favorable. Monsieur MAURY Maurice confirme que l'isolation phonique a été faite. Les services concernés ont vérifié tous les systèmes de sécurité. Monsieur SZKUDLAREK émet des doutes quant aux nuisances. L'autorisation d'ouverture tardive n'a pas encore été évoquée.
- ♦ Intervention de Monsieur BACQUET au sujet de l'Association « On bouge » : travaux chantiers jeunes. Monsieur CAMERONI sera conctacté.
- ♦ Monsieur VITU signale des travaux en cours au sujet de la réserve de la Bassée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 10.

SEANCE DU 02 JUILLET 1999

Le Conseil municipal légalement convoqué le 25 juin 1999, s'est réuni à la Mairie, 02 juillet 1999 à 20 heures sous la présidence de monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : M. MAURY M., VERNET P., MAURY J., BOISSY C., SZKUDLARE JC., FRANCOIS P., CORGERON F., MAGNEN P., BACQUET D.

Etaient absents: M. KLAINE D., LASSEAUX P.

M. MARIN J. excusé, représenté par M. SZKUDLAREK M. LEROY M. excusé, représenté par M. BACQUET.

SECRETAIRE: Monsieur MAURY Jacqui.

COMPTE-RENDU:

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous le membres présents ont signé.

GRANDE RUE DE COUTURE:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Les Ormes sur Voulzie envisagé la réalisation de l'aménagement de la voirie et la création de trottoirs Grande Rude Couture.

Par délibération en date du 21 mai 1999, le Conseil municipal a sollicité le concours de Direction Départementale de l'Equipement pour assurer la Maîtrise d'œuvre de l'ensemb de l'opération.

Après avoir pris connaissance du dossier d'Avant Projet détaillé (A.P.D.) en date du 21 ju 1999 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) DECIDE d'adopter les dispositions techniques du projet tel qu'il est présenté.
- 2°) DONNE à Monsieur le Maire l'autorisation de régler la dépense à intervenir et d'engagune consultation pour cette opération par appel d'offres restreint.

Adopté à l'unanimité.

SECURITE INCENDIE:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le rapport de Mr PRIGENT, ingénieur des travaux ruraux à la DDAF, concernant l'alimentation en eau potable *pour la défense incendie* prenant en compte la consommation des usagers, la *demande des services départementaux d'incendie et de secours* et le programme triennal de voirie.

Considérant les travaux de réfection de chaussée et trottoirs Grande rue de Couture et, en conséquence, l'opportunité de procéder aux modifications nécessaires sur les réseaux enterrés (mise aux normes des diamètres de conduites, reprise des branchements individuels jusqu'aux bouches à clé en PVC, pose d'un poteau incendie...)

Considérant que ces travaux sont rendus nécessaires pour la défense incendie afin de répondre aux normes demandées par le SDIS,

Vu les devis des 28/05/99 et 22/06/99 présentés par la Société Lyonnaise des Eaux pour un montant de 296 297, 62 F HT (soit 357 334, 93 F TTC).

Le Conseil municipal décide d'envisager ces travaux en même temps que le programme triennal de voirie.

Il demande pour ce faire l'aide du Conseil général de Seine et Marne pour les travaux liés à la défense incendie.

Adopté à l'unanimité.

PAYS BASSEE-MONTOIS : chemins de randonnées.

Le Maire expose:

Que le Président du Conseil général sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de Plan départemental de la Randonnée et l'inscription à ce plan des chemins ruraux concernés par un itinéraire de randonnée.

Qu'en adhérant à ce plan, la commune s'engage :

- à veiller à la pérennité et à la continuité des chemins retenus ;
- à accepter le balisage conformément à la charte de balisage de la Fédération Française de randonnée pédestre.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

- Article 1: de donner un avis favorable au projet de plan départemental de la randonnée.
- Article 2 : d'inscrire à ce plan les chemins ruraux et les chemins d'exploitation (si ceux-ci appartiennent à la commune) mentionnés sur la liste annexée à la présente délibération.

Adopté par 9 voix pour, 2 contre, 1 blanc.

Suite aux remarques de Monsieur MAGNEN en ce qui concerne la chasse, le Conseil précise que la liberté des randonneurs ne devra pas entraver celle des chasseurs et réciproquement.

RESERVE NATURELLE:

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une réserve naturelle qui a donné lieu à une enquête publique.

Après débat sur le sujet, il invite l'assemblée à donner son avis sur ce projet.

Par 10 voix contre, 2 voix pour, le Conseil municipal émet un avis nettement défavorable au projet décrit dans le dossier d'enquête.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PROVINS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier expédié par Mr le Président du Tribunal de commerce de PROVINS dans lequel ce dernier expose le risque de voir le tribunal de PROVINS disparaître.

Le Conseil municipal s'insurge contre cette mesure et soutient le tribunal dont la proximité reste indispensable à la vie de nos cantons.

ASSOCIATION « ON BOUGE »:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les buts et les souhaits de l'association (Loi 1901) « On bouge ».

Des adolescents recherchent des travaux à effectuer dans les communes du canton afin d'alimenter la caisse de leur association pour organiser ensuite des grandes randonnées.

Des travaux sur le mur d'enceinte du cimetière et quelques travaux de peinture pourraient être retenus.

Le Conseil municipal approuve le projet et vote une subvention de 2000F à l'association « On bouge »

Adopté à 10 voix pour, 2 contre.

CONTRAT CEC:

Le Conseil municipal renouvelle pour une année le contrat CEC établi avec Mr GUILLAUME.

Le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions à intervenir. Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP99.

Adopté à 8 voix pour, 4 voix contre.

CONTRAT CES:

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'embauche probable d'un ou deux jeunes en CES.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à la suite du décès de Monsieur COGNOT Pierre, une vacance de membre titulaire s'est produite au sein de la Commission d'appel d'offres. Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Après appel de candidature et délibération, le Conseil élit à bulletins secrets, Monsieur MAURY Maurice à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES:

Monsieur le Maire rapporte au Conseil les travaux de la Commission des finances du 01/06/99 concernant l'attribution des subventions aux associations de la Commune. Le Conseil vote les subventions selon le tableau ci-dessous

NOMS DES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 1999
GROUPE ADELAIDE	2 500 F
· AMITIE	1 500 F
ATELIER	2 000 F
STE DE CHASSE	2 500 F
ANCIENS COMBATTANTS	1 500 F
FOOTBALL (ASOV)	3 500 F
TENNIS DE TABLE	1 500 F
ASS. BOTANIQUE DES ORMES	2 000 F
ASS. LES ORMES (Maison de Retraite)	1 000 F
ASS. XYLOS	1 000 F
TOTAL	19 000 F

Adopté par 9 voix pour, 2 voix contre, 1 nul.

INFORMATIONS GENERALES:

- Le Conseil général présente une demande d'adhésion au comité départemental du tourisme : Réponse négative.
- Réunion générale en septembre, relative au site de la sablière.
- Déchetterie mobile le 09/08/99 ; Projet d'avis au public, pas de ramassage par les agents communaux.
- Nouvelles plaques de rues.
- Villages fleuris.
- Fête de la musique très réussie, remerciements au comité d'organisation des fêtes.
- Le 14 juillet, une gerbe sera déposée au monuments aux morts, sans cérémonie.
- Pont du CHÂTELOT :

Monsieur MAURY Maurice précise que l'ensemble des travaux atteindra 700 000 F dont 210 000 F seraient à la charge de la commune (plus la TVA sur l'ensemble partiellement récupérable 2 ans plus tard).

- Mme FRANCOIS demande des précisions sur le Forum des entrepreneurs.

La séance est levée à 22h10

COMMISSION DES FINANCES.

LE BUDGET COMMUNAL

Les différents documents budgétaires :

- -Le budget primitif.
- -Le budget supplémentaire.
- -Le compte administratif.
- -Le compte de gestion.

LE BUDGET PRIMITIF est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un organisme public. Son adoption doit avoir lieu u plus tard le 31 mars. Il indique les révisions de recettes et dépense votées par le Conseil Municipal pour une année, en investissement et en fonctionnement. Il autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le Conseil Municipal.

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE est le budget d'ajustement. Il rééquilibre les prévisions du budget primitif.

LE COMTE ADMINISTRATIF constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées. Voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

LE COMPTE DE GESTION est établi par le receveur municipal. Il retrace les flux de recettes et dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif.

LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE

La réforme budgétaire et comptable M 14 s'applique depuis le 1er janvier 1997 à toutes les communes pour l'adoption de leur budget primitif et de leur compte administratif. La M14 s'applique, sous réserve d'adaptations budgétaires et comptables précisées dans l'instruction, à tous les établissements publics administratifs communaux (centre communaux et intercommunaux d'action sociale, caisses des écoles) ainsi qu'à tous les établissements publics de coopération intercommunale.

Fourni par le Centre d'Assiette d'Impôts de Melun, le tableau de fiscalité des 4 taxes nous indique que pour l'année 1998 :

Le département compte 514 communes dont 7 paient plus de 20% de Taxe d'Habitation.

La plus élevée en Seine & Marne.

Les Ormes Sur Voulzie.

T. H.:	24.20 %	4.08% + 0.897
F.B.	36.60 %	10.11 % + 1.93
F.N.B.	57.60 %	24.65 % + 3.96
T.P.	12.15 %	5.63% + 1.26

Légende: T.H = Taxe d'habitation.

F.B = Taxes foncières sur les propriétés bâties.

F. N. B = Taxes foncières sur les propriétés non bâties.

 $T.P. = Taxe\ professionnelle.$

Sur le canton de Bray Sur Seine, qui compte 23 communes. Les Ormes est la troisième municipalité qui a une pression fiscale la plus faible.

Qui a dit que les taxes étaient élevées aux Ormes sur voulzie ?

COMMISSION DES FINANCES

BUDGET ANNEE 1999

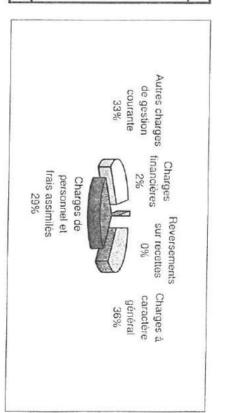
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

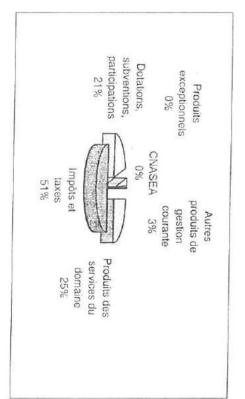
Compte	Dépenses	Montant en F.	%*
11	Charges à caractère général	1 069 400	36.62%
12	Charges de personnel et frais assimil	847 050	29.00%
65	Autres charges de gestion courante	956 701	32.76%
66	Charges financières	46 286	1.58%
739	Reversements sur recettes	1 000	0,03%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 920 437	
23	virement à la section d'investissemen	1 774 616	
	TOTAL DEPENSES	4 695 053	

[%] sur les dépenses de l'exercice.

Compte	Recettes	Montant en F.	%*
70	Produits des services du domaine	708 000	25.16%
73	Impôts et taxes	1 428 000	50 75%
74	Dotations, subventions, participations	583 000	20,72%
75	Autres produits de destion courante	78 000	2 700%
77	Droduite excentionnels	7 () () () () () () () () () (1,000
)		0000	0,0070
64	CNASEA	13 000	0.46%
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 212 500	
SS		1	
2	Excédents antérieurs reportés	1 881 /5/	
	TOTAL RECETTES	4 695 053	

^{* %} sur les recettes de l'exercice.





BUDGET ANNEE 1999

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Compte	Dépenses	Montant en F.	%
1641	Capital emprunts	94 272	3.38%
666	Opérations non individualisiées	841 344	30,20%
4	Contrat rural	30 000	1,08%
9	Achat de terrains	380 000	13,64%
7	Voirie	1 440 000	51,69%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 785 616	
-	Déficit d'investissement	140 836	
	TOTAL DEPENSES	2 926 452	

Operations	individualisiées Capital 30% emprunts 3%	Contrat rural	Achat de	terrains	14%
		Voirie 52%			

Compte	Recettes	Montant en F.	%
10222	Fonds compensation T.V.A.	97 000	3,48%
10232	Taxe Locale Equipement	000 09	2,15%
1323	Subvention église + Fonds école	54 000	1,94%
1323	Subvention contrat voirie	400 000	14,36%
1641	Emprunt	400 000	14,36%
21	Virement de fonctionnement	1 774 616	63,71%
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 785 616	
21	Affectation des résultats	140 836	
	TOTAL RECETTES	2 926 452	

* % allr lea renettee de l'eversine

Taxe Locale Equipement 2%	Subvention contrat voirie 14%
Fonds Subvention compensation église + Fonds T.V.A. école 3% 2%	Emprunt 14%
Fonds compensatior T.V.A. 3%	
	Virement de fonctionnemen t t 65%



Le programme de travaux de l'année 1999 se compose de projets inscrits dans les sections budgétaires d'investissement et de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente. (terminé en juillet).

Crépi des garages et du mur du presbytère. (terminé en juin).

Réfection de la façade de la salle polyvalente. (début des travaux prévu en septembre).

Réparation des poteaux de soutènement de l'église. (terminée en février).

Remplacement du plafond de la scène de la salle polyvalente. (début des travaux prévu en septembre).

Restauration du lavoir de Moulin d'Ocle. (début des travaux prévu en octobre).

Etablissement par le cabinet d'architectes Riotte et Herault de dossiers de demande de subventions dans le cadre du 2eme contrat rural. (convention signée en juin).

Remplacement (sous réserves) du système de désenfumage de la salle polyvalente.

Renforcement du pont de la rue de la Noue. (sous réserves du montant des devis).

Les nouvelles priorités ainsi que le suivi des différents projets ont été soumis aux membres de la commission le 11 janvier 1999.

LISTE DES TRAVAUX QUI SONT REPORTES:

Cours de badminton. (en attente de la subvention du Conseil Général).

Mise en peinture des bornes fontaines de la commune. (en attente de la remise en état de la

Grande rue de Couture).

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

PETITS TRAVAUX : (en cours ou à réaliser)

Pose de poteaux de sécurité autour du lavoir de Moulin d'Ocle.

Mise en conformité des installations électriques des quatre salles de classes.

Pose de ventilateurs dans la classe de Monsieur Lefèvre.

Achat d'un portail pour la fermeture du terrain du le hangar communal.

Pose de cartes postales anciennes sous cadres dans la salle du Conseil.

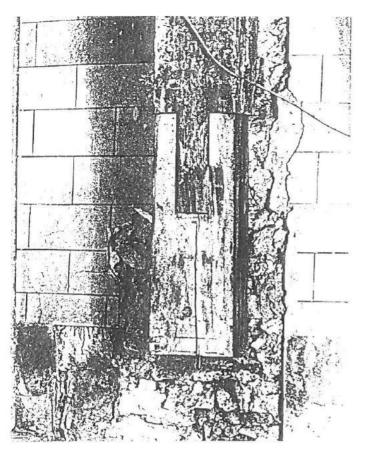
Pose de robinets thermostatiques dans les quatre salles de classes.

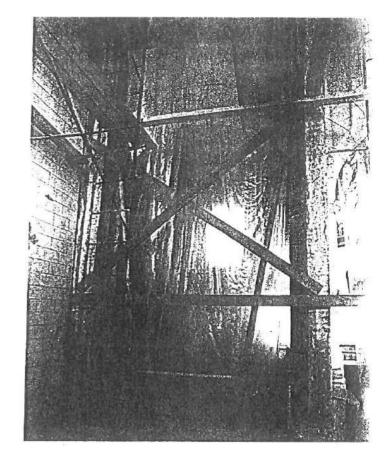
Achat d'un four, d'une plaque électrique et d'un micro-onde pour la cuisine de la salle polyvalente.

Les personnes désireuses de consulter les plans de l'avant projet du 2eme contrat rural, ainsi que le projet de la restauration de la façade de la salle polyvalente, peuvent contacter la Mairie aux heures habituelles d'ouvertures.

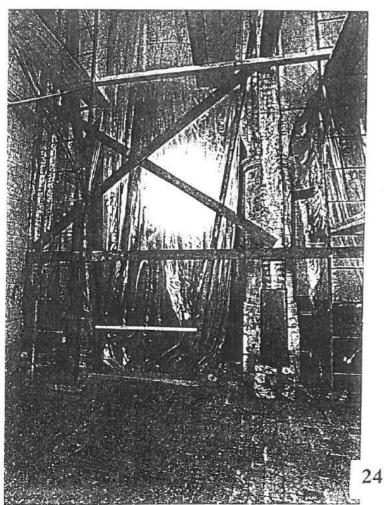
LA COMMISSION DES TRAVAUX SOUHAITE A TOUS DE BONNES VACANCES ET UNE EXCELLENTE RENTREE.

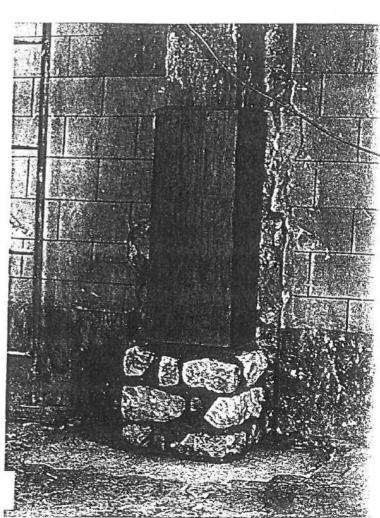
P.Vernet





Détails des réparations des poteaux de soutènement du clocher de l'église





1. Situation de la collectivité 1997 1998 - Type de contrat : AFFERMAGE 1.1 . Statistiques contractuelles Nombre d' habitants 737 737 Nombre de clients 366 384 Volumes produits en m³ 64 166 54 374 Volumes facturés en m³ 41 444 50 691 Volumes gratuits en m³ Rendement du réseau 79.00% 76.22% Consommation movenne par jour en m³ 139 114 Consommation moyenne par client en m³ 108 139 Nombre de changements de clients (mutation) 14 11 Difficultés d'encaissement (pourcentage d'impayés) 2.87% Difficultés d'encaissement (dettes à + de 3 mois) 1.89% 1.2. Recettes Lyonnaise des Eaux (Frs H.T) Recettes ventes d'eau prime fixe 47 405 49 584 Recettes ventes d'eau consommation 241 495 199 346 Recettes annexes 952 962 TOTAL RECETTES LYONNAISE DES EAUX 289 853 249 892 1.3. Facturation pour le compte des tiers (Frs H.T) Surtaxe de la collectivité 41 646 33 984 Redevance prélèvement Agence de l'Eau 22 973 22 382 Redevance pollution Agence de l'Eau 145 955 121 279 Redevance Fonds National Développement des Adductions Eau 7 099 5 549 Taxe sur les voies navigables de France 0 0 TOTAL RECETTES POUR COMPTE DE TIERS 217 672 183 194 RECAPITULATIF Recettes Lyonnaise des Eaux (1.2) 289 853 249 892 217 672 Facturation pour le compte des tiers (1.3) 183 194 TOTAL RECETTES H.T. 507 525 433 085

2.TARIFS APPLIQUES et leurs évolutions

LES ORMES SUR VOULZIE

Type de client :

Particulier

Type de facturation :

Type de facturation :					
Echéance: Novembre	Prix HT 1997	Taux TVA	Prix HT 1998	Taux TVA	% d'évolution
Distribution de l'eau					
Abonnement		į			
Part Lyonnaise des Eaux	39.0185	5.5	39.4528	5.5	1.
Consommation					
Part Lyonnaise des Eaux	4.7728	5.5	4.8260	5.5	1.1
Part Communale	0.8200	5.5	0.8200	5.5	0.0
Part Agence de l'Eau Seine - Normandie	0.5400	5.5	0,5400	5.5	0.0
Sous Total 'Distribution eau' (hors abonnement)	6.1328	5.5	6.1860	5.5	0.9
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux	25.9798	5.5	26.3366	5.5	1.4
Collecte et traitement					
Part Lyonnaise des Eaux réseau communal	6.1312	5.5	6.2154	5.5	1.4
Part Communale	2.9900	5.5	2.9900	5.5	0.0
Sous Total 'Collecte et traitement eaux usées' (hors abonnement)	9.1212	5.5	9.2054	5.5	0.9
Organismes publics					
Agence Seine Normandie (pollution)	2.8800	5.5	2.9400	5,5	2.1
Fonds National des Adductions d'Eau	0.1400	5.5	0.1400	5.5	0.0
Sour Tetal (Occursion and U.)			712 170		0.0
Sous Total 'Organismes publics'	3.0200	5.5	3.0800	5.5	2.0
Prix du m3 H.T. (hors abonnement)	18.2741		18.4714	i-	1.1
T.V.A.	1.0051		1.0159		1.1
Prix du m3 T.T.C. (hors abonnement)	19.2791	į	19,4873		1.1

3.FACTURE D'EAU (simulation pour une consommation annuelle de 120 m3)

LES ORMES SUR VOULZIE

Type de client : Particulier					
Type de facturation : Echéance : Novembre	Prix HT 1997	Taux TVA	Prix HT 1998	Taux TVA	% d'évolution
Distribution de l'eau					
Abonnement		!			
Part Lyonnaise des Eaux	156.07	5.5	157.81	5.5	1.1
Consommation					
Part Lyonnaise des Eaux	572.74	5.5	579.12	5.5	1.1
Part Communale	98.40	5.5	98.40	5.5	0.0
Part Agence de l'Eau Seine - Normandie	64.80	5.5	64.80	5.5	0.0
Sous Total 'Distribution eau'	892.02	5.5	900.13	5.5	0.9
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux	103.92	5.5	105.35	5.5	1.4
Collecte et traitement				į	
Part Lyonnaise des Eaux réseau communal	735.75	5.5	745.85	5.5	1.4
Part Communale	358.80	5.5	358.80	5.5	0.0
Sous Total 'Collecte et traitement eaux usées'	1198.47	5.5	1210.00	5.5	1.0
Organismes publics					
Agence Seine Normandie (pollution)	345.60	5.5	352.80	5.5	2.1
Fonds National des Adductions d'Eau	16.80	5.5	16.80	5.5	0.0
Sous Total 'Organismes publics'	362.40	5,5	369.60	5.5	2.0
Prix Total H.T.	2452.88		2479.73		1.1
T.V.A.	134.91		136.38	į	1.1
Prix Total T.T.C.	2587.79		2616,11		1.1
Prix moyen H.T. Y compris abonnement	20.44		20.66		1.1
T.V.A.	1.12		1.14		1.1
Prix moyen T.T.C. Y compris abonnement	21.56		21.80		1.1

RAPPORT SUR L'EAU.

ETAT DE LA DETTE EN 1998

SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 01 janvier 1998 = 426 316 F

Annuité = 70 532 F Capital = 28 965 F

Intérêts = $41567 \,\mathrm{F}$

(Concerne un emprunt en 1976 de 301 000 F ainsi qu'un emprunt en 1979 de 378 000 F).

SERVICE DE L'EAU POTABLE.

Capital restant dû au 01 janvier 1998 = 361 374 F

Annuité = 75 199 F Capital = 47 301 F Intérêts = 27 898 F

(Concerne un emprunt en 1987 de 405 000 F ainsi qu'un emprunt en 1991 de 240 000 F).

Le rapport complet sur l'eau et l'assainissement est disponible en Mairie sur Rendez-Vous.

UN PEU D'HISTOIRE.....

Fouilles archéologiques
Découvertes sur la carrière
de la Société des Sablières de Saint-Sauveur-lès-Bray
au Pré au Diable et au Bois de la Motte

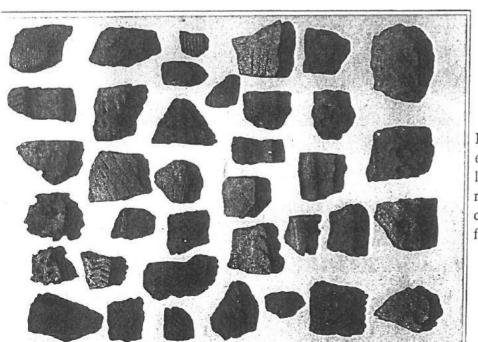
es exploitations de sables et graviers sont à l'origine de la découverte de sites archéologiques, souvent totalement inconnus. Grâce à une étroite collaboration établie entre les services archéologiques de l'État, du Conseil général, les carriers de la Bassée et l'opérateur archéologique qui réalise les fouilles (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales : AFAN), l'étude et la sauvegarde de ces sites peut être réalisée dans les meilleures conditions.

La carrière se situe à proximité du hameau de Couture et de la Ferme du Bois de la Motte, non loin du débouché de la vallée de l'Auxence. Bien que peu specta-culaires, les découvertes archéologiques sont d'un grand intérêt pour les archéologues. Elles comprennent tout d'abord un réseau de petits fossés, maintenant comblés, correspondant à d'anciens parcellaires : ils peuvent témoigner de l'extension de la zone agricole de la ferme, dont la construction ne remonte qu'au XVII^{ème} siècle. Un peu plus à l'Est se trouve la motte féodale de Couture, parfaitement préservée, qui témoigne d'une occupation antérieure des lieux, au tout début du Moyen-Âge.

D'autres découvertes attestent d'occupations diverses relevant de la Protohistoire, à partir de 1000 avant notre ère. Divers bâtiments ont été repérés, à partir des fondations des poteaux de bois qui les constituaient. Les tessons de poteries recueillis, caractéristiques des différentes périodes en fonction des décors utilisés, permettent de les dater. Ces diverses installations témoignent de la présence successive de petites fermes, voire de hameaux dans ce secteur.

L'intérêt d'un suivi systématique des décapages par les archéologues est ici évident. C'est en effet grâce à une surveillance très précise qu'on pu être identifiés les fragiles témoins des premières occupations humaines de cette partie de la commune.

Centre départemental d'archéologie de la Bassée, Bazoches-lès-Bray



LES ORMES SUR VOULZIE.

le pré au diable

Echantillon de tessons de poterie décorée et fragments de faisselles pour égoutter le lait caillé, des Ve, IVe et IIIe siècle avant J.C recueillis dans un bras mort de l'Auxence, ces poteries attestent de l'existence d'une ferme gauloise dans les parages immédiats.

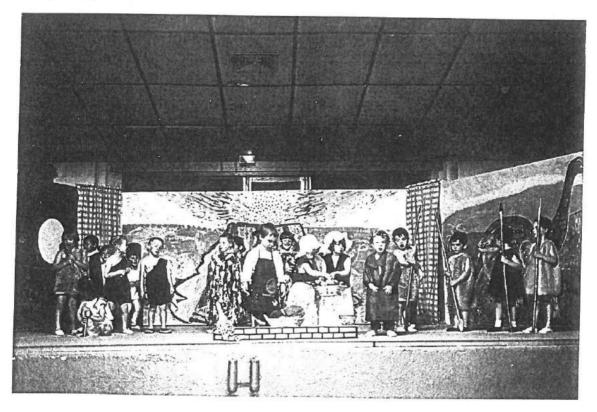
NOTRE ECOLE

Cette année les élèves de CM et CM2 sont partis en classe péniche du 27 mai au 05 juin. Ils ont emprunté le canal du centre et le canal de Roanne à Digoin à bord de la péniche « PALOMBE » Ils ont visité de nombreux sites, des musées et pratiqué des activités variées tout au long de leur croisière : Saint-Léger-sur-Dheune, Montceau-les-Mines, Pary-le-Monial, Digoin, Briennon, Roanne.

Les élèves de GSM/CP et CE1/CE2 ont visité le musée du cheval à Chantilly et ont passé une journée passionnante au centre équestre des Ormes.

Les élèves de maternelle ont rendu visite au potier près de Donnemarie. Ils ont pris contact avec la terre.

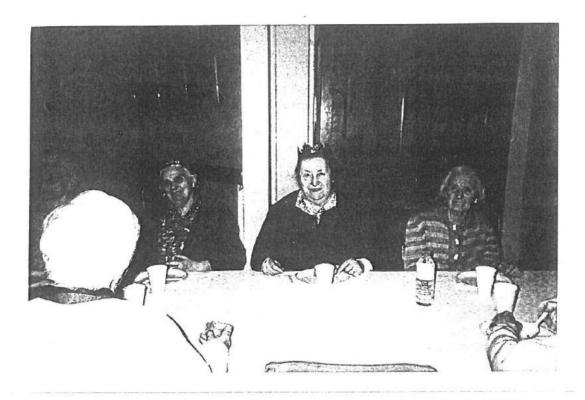
Comme chaque année, les enfants ont produit un petit spectacle à l'occasion de la fête de l'école, le 19 juin.



Le 25 juin, le voyage scolaire a transporté les enfants dans le monde des poissons et des oiseaux au Lac du Der avec une promenade en bateau sur le lac et en petit train autour du lac.

ANNEE SCOLAIRE 1999/2000 RENTREE DES ELEVES LE LUNDI 06 SEPTEMBRE 1999

LA MAISON DE RETRAITE



Les pensionnaires ont tiré les rois le mercredi 13 janvier 1999. Ce fut l'occasion de passer un bon aprês midi avec des galettes, du cidre et des airs d'accordéon bien sûr!!



Le jeudi 11 mars 1999, les enfants de la classe de Mr LEFEVRE nous ont offert un mini récital de chansons et nous les remercions pour leur gentillesse et leur gaieté.

CARNAVAL

Mardi 16 Février 1999, la maison de retraite vivait à l'heure du carnaval.

En effet, à l'occasion du Mardi Gras, le personnel revêtait des costumes aux couleurs chatoyantes...une femme des îles, un Ecossais, un prêtre, une Espagnole, un clown, et bien d'autres encore.

Les pensionnaires portaient masques et maquillages.

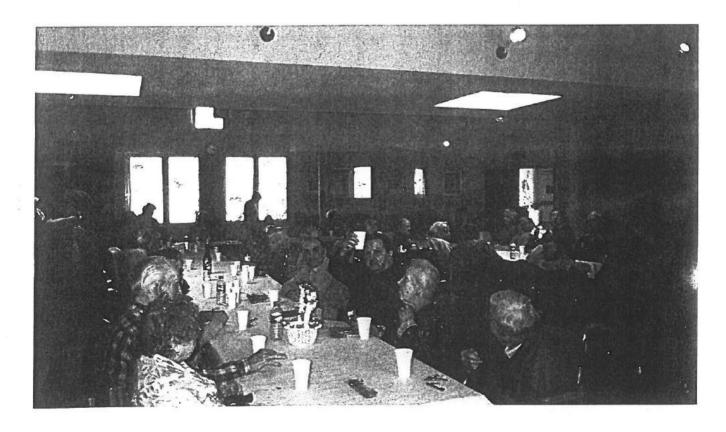
L'après-midi se déroula dans une ambiance des plus joyeuses.Un chanteur guitariste anima avec beaucoup de gaieté et de gentillesse cette fête. Des danses, du rire, du cidre et des crêpes marquèrent cette jolie journée.







Les enfants de l'école se sont arrêtés à la maison de retraite lors de leur carnaval du samedi 20 mars 1999.Les pensionnaires sont très heureux mais aussi très émus de voir toute cette jeunesse.



Un loto a réuni tous nos pensionnaires le mercredi 28 avril 1999. Beaucoup ont gagné et tout le monde s'est bien amusé!!

LOTO

La maison de retraite a organisé son premier loto le samedi 27 mars 1999. Ce fut un réel succès, la salle polyvalente était comble et plus de 300 personnes ont joué en espérant gagner le premier lot, un magnifique voyage en Tunisie, ou encore la télévision couleur, le four micro-onde et les nombreux autres lots.

LES CENT ANS DE MME ADAM

Entourée de sa famille, des employés, et en présence de Mr VITU, de son adjoint, et du directeur, la centenaire a été dignement fêtée.

Mme ADAM est née le 3 mai 1899 à PARIS, elle a 4 enfants, 12 petits-enfants, 32 arrières-petits-enfants, et 10 arrières arrières-petits-enfants. En 1980, elle rentre à la maison de retraite ou elle passe une vie paisible.

Mr VITU lui remit des fleurs et la médaille des Ormes. Le directeur, le personnel et les pensionnaires lui ont souhaité un bon anniversaire, avant de déguster un succulent gâteau.



LA FETE DES MERES

A toutes les femmes, ce jour est réservé,
A chaque femme, cette fête est dédiée,
Et pour marquer cet événement,
Ô combien important,
Toutes les roses de nos cœurs,
Se sont ouvertes en même temps,
Pour former un bouquet,
Et emplir d'une multitude de baisers,
Votre jardin secret.
En ce dimanche, où le soleil rayonnera,
La Maison de Retraite déposera,
A vos pieds, une jolie rose,
Qui vous rappellera
Que toutes les femmes



Sont des mamans extraordinaires.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

SOCIETE DE CHASSE

La saison 1998/1999 s'est déroulée dans d'excellentes conditions, grâce à la bonne convivialité qui règne au sein de notre société.

Le plan de chasse que nous nous étions fixé a été respecté et 4 sangliers ont été prélevés.

La nature de notre site et la bonne gestion de notre patrimoine nous permet d'avoir une grande variété de gibier tout au long de l'année.

Dans un souci de respect de l'environnement, nous encourageons nos amis chasseurs à ramasser leurs cartouches.

Nous remercions toutes les personnes chasseurs et non chasseurs présentes lors du comptage qui s'est déroulé courant Mars, en souhaitant que le gibier recensé soit présent à l'ouverture de la saison prochaine.

Les membres du bureau restent à votre disposition pour tout autre renseignement.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée.

GROUPE ADELAIDE

Reprise des cours le 06 Septembre 1999.

Le gala de danse « AUX PORTES DE L'AN 2000 » aura lieu le 09 OCTOBRE 1999.

A tous et à toutes BONNES VACANCES.

FOOT-BALL

Après une saison satisfaisante (débutants-poussins et benjamins) en championnat et en coupe, cette année ce sont les benjamins qui sont à l'honneur en se qualifiant pour les phases finales de l'offensive (une centaine de buts marqués) patronnés par le Crédit Agricole.

Pour les 3 catégories de très bons résultats en tournoi dont celui des Ormes ou ils finissaient :

- 1er en débutants
- 1er en poussins
- 1er en benjamins

Pour parler du tournoi des Ormes qui fut une belle réussite, malgré le temps incertain, je profite de ce journal pour remercier :

- la Mairie pour le prêt du matériel,
- les artisans et commerçants de la commune et quelques uns des environs pour leur générosité,
- les bénévoles qui ont oeuvré toute la journée sans oublier les jeunes arbitres (pas d'arbitres pas de matches).

En espérant pouvoir recommencer ce genre de manifestation l'année prochaine avec des installations plus confortables.

Le président B.BOYE



ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES

L'essai de délocalisation à Paroy, à l'occasion du concours des jardins miniatures n'a pas reçu le public escompté bien que les ateliers et les jardins aient intéressés les enfants. Par contre la parade des bouquets à l'occasion de la Fête des Mères a été apprécié aussi bien par les visiteurs que les organisateurs. Dès maintenant sachez que le 27 Mai 2000 il y aura des bouquets à faire pour tout le monde (nous prendrons nos dispositions pour en avoir assez). Notre promenade botanique du 12 Juin 1999 annoncée dans le journal du conseil général a permis à des amis de Jutigny et de Bray de se joindre à nous. La matinée étant belle, la présence d'habitants connaissant bien les lieux nous a beaucoup aidé à trouver des chemins cachés par la végétation et à nous indiquer les « lieux-dits » des différents coins. Le retour par le Moulin d'Ocle a entraîné des bavardages avec les jardiniers. Le repas convivial et sympathique n'a pas empêché notre travail de recherche botanique et nous a conduit à ramasser une plante que nous ne connaissions que cultivée : *la lysimaque*.

Nous vous annonçons que le dimanche 22 Août nous nous retrouverons auprès de belles ombellifères (famille des carottes). Chacun cette fois apportera ses plantes car en Août il fait chaud et il est difficile de programmer une promenade collective.

Donc pique-nique chez Mme et Mr GAUTHIER de Couture (chacun apportera son repas).

Dès maintenant prévenez amis, copains, relations pour notre grande foire botanique. Vous trouverez bouquets, confitures, fruits, fleurs, légumes, plants, ainsi qu'une exposition sur les iris avec photos et reproductions de tableaux connus.



GROUPE FLOREAL

Danses folkloriques

Notre thé dansant du 20 Mars 1999 a eu, cette année encore, un grand



Le groupe Floréal cesse ses activités et remercie toutes les personnes qui les ont suivies régulièrement durant ces dix années.



PAGE SANTE

BILAN BUCCO-DENTAIRE

Le bilan bucco-dentaire est un examen de prévention destiné aux jeunes de 15 ans. Financé par l'assurance maladie, il est entièrement gratuit et peut être effectué par n'importe quel chirurgien-dentiste libéral.

Une simple formalité permet d'en bénéficier : il ne faut pas oublier de se munir, avant la visite, des étiquettes portant le numéro de l'assuré social préalablement reçues par courrier. Ainsi, le dentiste pourra être payé directement par l'assurance maladie, et les soins éventuels suivant l'examen de prévention seront remboursés à 100%.

Les soins nécessaires identifiés lors de l'examen, qu'ils soient conservateurs (détartrage, plombage...) ou chirurgicaux (extractions...), ainsi que les actes radiologiques seront intégralement remboursés s'ils sont effectués dans les 6 mois suivant l'examen de prévention.

Ni les soins orthodontiques (destinés à corriger l'implantation des dents) ni les prothéses ne sont pris en charge dans le cadre de cette campagne de prévention.

Tous les adolescents concernés auront la possibilité de refaire un bilan gratuit jusqu'à leur 18 ième anniversaire, chaque année, et ce jusqu'en 2001.

- en 1999 : les jeunes de 15 et 16 ans et ceux atteignant l'âge de 17 ans à partir du 1er juin 1999.
- en 2000 : les jeunes de 15, de 16 et de 17 ans et ceux atteignant 18 ans à partir du 1er juin 2000.
- jusqu'au 2 juin 2001 : les jeunes de 15, 16, 17 et de 18 ans.

Pour toute information complémentaire sur le bilan bucco-dentaire, vous pouvez contacter votre caisse primaire d'assurance maladie.

PAGE PRATIQUE

DONATION ENTRE EPOUX

Contrairement à ce que vous pensez, les époux ne sont pas automatiquement héritiers l'un de l'autre.

En présence d'enfants, la loi ne concède à l'époux survivant qu'un *droit* d'usufruit (c'est à dire de jouir et de percevoir les revenus) sur le *quart* des biens dépendant de la succession de l'époux décédé.

En l'absence d'enfant, ce sont les *parents* ou les *frères* et *soeurs* qui *héritent*, et l'époux survivant ne bénéficie que d'un *droit d'usufruit* sur la *moitié* des biens de l'époux décédé.

Dans tous les cas, l'époux survivant est à la merci des héritiers de l'époux décédé, qui peuvent en demandant leur part, parvenir à la vente forcée des biens de la succession.

Assurez vos droits par une donation au dernier vivant.

Avec une donation entre époux, le survivant peut, dans le meilleur des cas, recevoir la *pleine propriété* de la succession de l'époux décédé. Il a la certitude, dans le cas le moins favorable, de *jouir paisiblement* pendant toute sa vie des biens qui lui appartenaient conjointement avec son époux, ou qui appartenaient en propre à ce dernier.

Voyons les différents cas :

L'époux a des descendants, enfants ou petits enfants.

Il peut opter pour trois solutions:

- ⇒ soit l'usufruit de la totalité de sa succession.
- ⇒ soit ¼ en pleine propriété et ¾ en usufruit.
- ⇒ soit une part en pleine propriété seulement, qui varie selon le nombre de ses enfants et qui est de :
 - ½ en pleine propriété s'il n'a qu'un enfant.
 - 1/3 en pleine propriété s'il a deux enfants.
 - ¼ en pleine propriété s'il a trois enfants ou plus.

Le choix entre ces diverses solutions est généralement laissé à l'époux survivant.

L'époux n'a pas de descendant, mais il a des ascendants, père, mère ou grands parents.

En l'absence de donation, l'ascendant aurait droit au ¼ en pleine propriété de la succession de l'époux décédé. A cause de la donation, les droits de l'ascendant sont réduits au ¼ en usufruit.

L'époux n'a pas d'héritier réservataire (ascendant ou descendant).

Dans ce cas l'époux survivant peut disposer de la *totalité* des biens de son conjoint.

SACHEZ enfin que:

- → La donation entre époux ne joue qu'en cas de décès.
- → Elle porte sur les biens existants au jour du décès, sans nécessité d'énumération.
 - → Elle est toujours révocable, au même titre qu'un testament.
- → Elle n'a pas le même but ni le même effet qu'un contrat de mariage.
 - → son coût en est très modique.

INFOS - JEUNES

Vous avez de 16 à 25 ans

Sortis du système scolaire,

Vous souhaitez
vous orienter,
faire un bilan,
trouver un emploi,
acquérir une expérience,
acquérir une qualification,
compléter une formation,
vous informer sur les métiers,
définir un projet professionnel,
être aidés dans vos démarches, ou
tout simplement être conseillés,

Contactez la Mission Locale du Provinois au 01 60 67 04 50

INFORMATIONS GENERALES

AN 2000

Une date qui nous paraissait bien loin il n'y a pas si longtemps.

Dans quelques mois nous y seront et rien de tel qu'une photo de famille (presque) réunissant tous les gens du village pour immortaliser ce moment. Mr POCHARD se propose pour réaliser cette photo sur la place de l'église vers

le mois d'octobre ou novembre. Vous serez informé individuellement en temps utile avec un coupon-réponse.

FELICITATIONS

Ont eu le « brevet des collèges » :

- AUTOUARD Vanessa
- GASTOUE Charles
- LE BOZEC Celine
- LEROY Hervé
- RAGEADE Lucille

CARNAVAL DE L'ECOLE

Le 20 mars 1999, beaucoup de participants sur le thème « Les vieux métiers »



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le 21 mars 1999, un grand merci à tous les bénévoles.

FETE DE LA MUSIQUE.

Le 19 juin 1999, remerciement aux organisateurs, ce fut une réussite.





Les 13 & 14 juillet 1999, Beaucoup de participants, une ambiance conviviale.



